



SOLEIL IMMO – Le TUC IMMOBILIER
1 rue de la République/24 bd du Portalet
30500 SAINT AMBROIX
 SARL au capital de 100 € RCS NIMES 749964656
 CPI N° 3001 2017 000 016 358 - CCI DU GARD
 Garant : QBE INSURANCE 21 rue Balzac 75008
 PARIS
 Tél : 04.66.24.30.30

EN APPLICATION DE L'ARRÊTÉ DU 10/01/2017
BAREME DES HONORAIRES
Ces taux s'entendent TVA comprise au taux de 20 %

EN TRANSACTION :

Honoraires calculés sur le prix de vente net vendeur :

I – HABITATIONS :

II – TERRAINS :

Montant du prix net vendeur	Taux Honoraires	Montant du prix net vendeur	Taux Honoraires
Jusqu'à 100.000 €	10 %	Jusqu'à 60.000 €	12 %
De 100.001 € à 150.000 €	8 %	Au dessus de 60.000 €	10 %
De 150.001 € à 200.000 €	7 %		
De 200.001 € à 250.000 €	6 %		
De 250.001 € à 300.000 €	5,5 %		
De 300.001 € à 400.000 €	5 %		
Au dessus de 400.000 €	4 %		

Nos honoraires sont à la charge du vendeur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente, de rédaction des compromis.

En cas de signature d'un mandat de négociation du prix par l'acquéreur, acceptée par le vendeur, les honoraires de négociation à la charge de l'acquéreur seront :

- de 1.000 € maximum pour un prix de vente jusqu'à 100.000 €
- et de 2.000 € maximum pour un prix de vente au dessus de 100.000 €

III – FONDS DE COMMERCE :

10% HT DU PRIX DE CESSION

IV – VIAGER :

10% maximum

AUCUNE COMMISSION NE POURRA ÊTRE INFÉRIEURE À 5 000 EUROS

EN LOCATION :

10% du loyer annuel : Divisé entre le bailleur et le preneur pour les locations soumises à la loi du 06/07/89

- A la charge du preneur pour les locations non soumises à la loi du 06/07/89

AVIS DE VALEUR : 150 euros HT soit 180 euros TTC